



Locataire qui ne regle plus ses loyer et moi garant

Par **nawege**, le **22/08/2013 à 13:11**

Bonjour,
Etant garant de ma mère qui ne regle plus ces loyers depuis plus de quatre mois je sais qu'à ce jour elle perçoit plus de 900€ et les applique directement au propriétaire.
J'aurais voulu savoir si il y a un recours pour l'obliger à régler sa situation ou à déménager?
Merci de votre ou vos conseils.
Cordialement

Par **Lag0**, le **22/08/2013 à 13:21**

Bonjour,
En tant que caution, si le bailleur vous appelle en suppléance du locataire défaillant, vous devrez payer.
Mais vous pourrez ensuite demander remboursement à votre mère, si besoin devant le tribunal d'instance.

Par **nawege**, le **22/08/2013 à 13:27**

Merci de votre réponse mais comment faire les démarches pour lui demander de me rembourser?
Dois-je payer en une fois tout ses loyers ou suis-je dans mon droit de demander à régler en plusieurs fois?

Par **Lag0**, le **22/08/2013 à 14:10**

Pour lui demander de rembourser, lettre RAR de mise en demeure de vous rembourser en fixant un délai (8 ou 15 jours) et sans effet, saisie du tribunal pour une injonction de payer. Si le bailleur vous demande de payer à la place du locataire, il est en droit d'exiger le paiement de la dette en une seule fois. Un étalement ne pourrait résulter que d'un accord amiable ou d'une décision judiciaire.

Par **nawege**, le **22/08/2013** à **14:21**

Je vous remercie beaucoup.